

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL**

**SEANCE DU 05 AVRIL 2022**

**Nombre de membres :** Afférents au Conseil Municipal : 19      En exercice : 19      Présents : 14 + 4 PROCURATION

L'an deux mille vingt-deux et le 05 du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

*Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, ALBALADEJO Joseph, FEDERICO Fatiha, JONQUERES Stanislas, BOLASELL Claire-Marie, LAFITTE Patrick, COLARD Lionel, LIRONCOURT Agnès.*

*Absent : M. CARBONEL RICO Bernard,*

*Absents ayant donné procurations : LECTEZ Laurence à Christophe MANAS, ROUCOLLE Lilian à GOGUZ Aline, SABARDEIL Manon à COLARD Lionel, GERBOLES Henri à LIRONCOURT Agnes,*

Date de convocation : 30 mars 2022

Le quorum étant atteint le conseil peut débiter. Mme Lissare est arrivée en cours de conseil, à la fin du point n°1 auquel elle n'a pas pris part. M. Jonquieres est partie au cours de vote du point n°2. Son vote n'est donc pas comptabilisé à partir du point 2.

Madame LISSARRE Valérie est désignée comme secrétaire de séance.

1) **Approbation du Compte de gestion 2021**

**Mme Lissarre est arrivée en fin de point n°1. Elle n'a pas pris part au vote de ce point.**

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à la majorité de 13 voix pour et 4 voix contre que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Christophe CHAMBON comptable de la collectivité, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) **Approbation du Compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Aline GOGUZ 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Christophe MANAS Maire, conformément à l'article L.2121-14, du Code Général des Collectivités Territoriales, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés				767 692,46		767 692,46
Opérations de l'exercice	1 728 491,72	2 200 117,51	402 175,62	721 105,16	2 130 667,34	2 921 222,67
TOTAUX	1 728 491,72	2 200 117,51	402 175,62	1 488 797,62	2 130 667,34	3 688 915,13
Résultat de clôture		<b>471 625,79</b>		<b>1 086 622,00</b>		<b>1 558 247,79</b>
Reste à réaliser			1 371 672,97	73 700,00	1 297 972,97	
TOTAUX CUMULES		471 625,79	1 371 672,97	1 160 322,00		260 274,82
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>471 625,79</b>	<b>211 350,97</b>			<b>260 274,82</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Vote à la majorité de 13 voix pour et 4 contre la section de fonctionnement dépenses et recettes.

M. JONQUERE ayant dû partir au cours de la présentation du compte administratif son vote ne peut être comptabilisé.

**3) Affectation de résultat du résultat de fonctionnement : proposition d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement sur la section d'investissement soit 471 625.79 €**

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Monsieur le Maire informe le Conseil, que le résultat de clôture de l'année 2021 de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 471 625.79 €

Après avoir entendu le maire l'assemblée à la majorité de 13 voix pour et 4 abstentions approuve l'affectation de résultat de 471 625.79 € vers la section d'investissement au 1068 excédent de fonctionnement capitalisés au Budget primitif 2022.

**4) Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le maire expose au conseil :

Des agents de la commune peuvent prétendre à des changements de grade du fait de leur ancienneté dans les services de la commune.

- Création de deux postes adjoint technique principaux 1<sup>ère</sup> classe 24 H 30
- Création d'un poste Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 24 H 30
- Création d'un poste Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe 24 H 30
- Création d'un poste Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe 35 H

Après avoir entendu le maire le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la modification du tableau des effectifs.

## 5) Convention de prestation de service « assistance à la gestion des archives » avec le CDG

Monsieur le maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est destiné à accompagner les collectivités territoriales affiliées dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations :

Tri, classement, conditionnement des archives selon la réglementation ;

Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination ;

Organisation des locaux d'archivage ;

Elaboration d'un inventaire

Il précise que la prestation a un coût forfaitaire de 200 euros la journée de 7 heures.

Après avoir entendu le maire le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** le recours au service « Archives » du CDG66 ;

**ADOpte** la convention « assistance à la gestion des archives » ;

**AUTORISE** le maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

L'ordre du jour étant terminé,

Monsieur le maire propose au conseil d'approuver le dernier compte rendu du 08 mars 2022, reçu avec la convocation

Aucune remarque le Procès verbal est approuvé à l'unanimité.

L'ensemble des conseillers ayant reçu les décisions prises dans le cadre de la délégation confiée au maire, il leur demande si ils sont des questions.

Aucune question sur les décisions.

Fin de séance à 20 heures 20

**La secrétaire de séance,  
V. LISSARRE**

**Le Maire,  
C. MANAS**